2

Revue Historique de l'océan Indien

Science, techniques et technologies dans l'océan Indien, (XVIIe – XXIe siècle)





2006

Pouvoir et technologies en situation coloniale : le monopole franco-mauricien sur les technologies sucrières à Maurice et au Natal (1825-1968)

Catherine Boudet
IEP de Bordeaux - Université de La Réunion

INTRODUCTION

Les technologies sucrières ont joué un rôle fondamental dans le développement et la prospérité des « îles à sucre ». Leur histoire est donc indissociable de celle de la structuration du pouvoir dans ces sociétés caractérisées par le pluralisme ethnique[1]. Non seulement parce que le succès de leur utilisation fonde la réussite du projet colonial ; mais aussi parce que leur maîtrise est un enjeu du maintien de la hiérarchie sociale au profit d'un groupe dominant[2]. A l'île Maurice, dont l'industrie sucrière est l'une des pionnières à l'échelle mondiale, la maîtrise scientifique de la culture de la canne, la connaissance et la mise en œuvre des procédés d'extraction du sucre sont les éléments déterminants de l'acquisition du pouvoir par la minorité d'origine française, les Franco-Mauriciens, pendant la période coloniale britannique.

La position dominante de ce groupe dans la société coloniale découle de son statut de « Blanc » hérité de la classification raciale du système esclavagiste[3]. Mais le critère positionnel de sa puissance est progressivement battu en brèche : la suppression de la barrière de couleur (1829), puis l'abolition de l'esclavage (effective à Maurice en 1834), suivie de l'arrivée des engagés indiens dans le cadre du *coolie trade* (1834-1907), aboutissent à une multiplication des groupes ethniques en présence et à l'émergence en leur sein d'élites socio-économiques concurrentes.

Une fraction du groupe blanc d'origine française parvient néanmoins à maintenir, voire à renforcer son pouvoir par l'acquisition du monopole sucrier[4]. La

1. C'est la caractéristique des sociétés plurales issues de l'expérience coloniale, où coexistent dans une situation d'interdépendance contrainte plusieurs groupes ethniques, culturellement distincts mais économiquement complémentaires, cf. J. S. Furnivall, *Netherlands India. A Study of Plural Economy,* Cambridge, Cambridge University Press, 1944, 502 p. L'inégalité entre les groupes de la société plurale découle de l'instauration par l'autorité coloniale d'une catégorie dominante, généralement la minorité européenne, le pouvoir de cette dernière et celui de l'Etat colonial se renforçant mutuellement en raison de leur étroite collaboration, cf. M. G. Smith, *The plural society in the British West Iridiés,* Berkeley, University of California Press, 1974, 359 p.

2. Le concept d'« *ethnicité dominante* » fait référence à la capacité d'un groupe ethnique dans une société donnée à instaurer un schéma de domination qui aboutit à une distribution inégale des ressources en sa faveur, cf. A. W. Jr Doane, « Dominant group Ethnie Identity in the United States : the rôle of hidden ethnicity in intergroup relations », *Sociological Quarterly,* 38 (3), 199, pp. 375-397 (p. 376).

3. Dans la société esclavagiste, qui représente le type le plus rigide de société plurale, la « barrière de couleur » instaurée juridiquement empêche toute mobilité ethnosociale des groupes ethniques dominés vers le groupe blanc dominant, cf. Dominique Schnapper, *La relation à l'autre : au cœur de la pensée sociologique,* Paris, Gallimard, 1998, 562 p. (pp. 248-50). La barrière de couleur se traduit concrètement par une séparation stricte entre « Blancs » et gens « de couleur » dans la vie sociale et par l'octroi de certains privilèges au seul groupe blanc, en particulier dans l'accès au foncier.

4. En 1830, les « Blancs », tout en ne représentant que 8,9 % de la population totale de l'île, possèdent 86,6 % du total des terres et 92,5 % des terres cultivées en canne, cf. Baron d'Unienville, *Statistiques de l'île Maurice et de ses dependances,* 1826 et Richard B. Allen, *Créoles, Indian Immigrants and the Restructuring of Society and Economy in Mauritius, 1767-1885* (Ph.D. Thesis: Histoire: University of Illinois), 1983, 293 p. (p. 125).

Commission Royale de 1909 *(Commission Swettenham)* souligne la « *concentration excessive »* des ressources de la colonie dans la seule industrie sucrière et, de ce fait, son extrême vulnérabilité aux variations des cours mondiaux du sucre[5]. Les conclusions de la Commission *Swettenham* confirment le caractère dominant de la minorité des planteurs blancs d'origine française, dont la capacité à orienter l'activité économique de la colonie toute entière place la gestion des finances publiques sous son emprise.

Si la monoculture sucrière est un facteur déterminant dans la ré-affirmation de la puissance des sucriers franco-mauriciens lorsque le critère positionnel de celle-ci est remis en question, la dépendance envers les marchés mondiaux constitue néanmoins son tendon d'Achille. Il apparaît, et telle est la thèse de cet article, que c'est la conservation d'un monopole sur les technologies sucrières qui, en permettant à cette minorité de contourner ce handicap, fonde le succès de ses stratégies de domination. Celles-ci revêtent un caractère ethnique[6] en relation avec l'évolution technologique de l'industrie sucrière qui moule les forces sociales en compétition. Elles acquièrent une double dimension, à la fois « exclusionniste » et expansionniste[7].

Nous examinerons dans un premier temps comment le groupe des planteurs blancs d'origine française investit le sommet du système, en s'appuyant sur les monopoles technologiques pour prendre le contrôle de la grande plantation et des usines à Maurice. Ses stratégies de domination s'exercent contre la concurrence des autres groupes ethniques ; mais aussi par une concentration du pouvoir au sein même du groupe.

Dans un second temps, nous verrons que l'installation dans la ceinture sucrière sud-africaine permet aux Franco-Mauriciens victimes du resserrement de l'élite sucrière de développer eux aussi des stratégies de recomposition d'une position dominante; les transferts de technologies vers le Natal apparaissant alors à la fois comme l'expression des effets centrifuges de la domination ethnique à Maurice et comme le vecteur de ses recompositions à l'extérieur.

---

5. « [La] *concentration excessive de ses ressources dans une seule industrie l'expose à de sérieuses difficultés voire à des dangers. Elle rend la Colonie entièrement dépendante des cours mondiaux du sucre, sur lesquels elle n 'a aucun pouvoir de contrôle; elle empêche toute possibilité de voirie déficit d'un secteur de l'industrie locale contrebalancé par la prospérité des autres secteurs, et elle a eu pour conséquence de rendre les finances du Gouvernement entièrement dépendantes d'un seul facteur pourtant fluctuant et incertain. En conséquence, lorsque l'industrie sucrière est en récession, toute la communauté en souffre, à quelques rares exceptions près. La récession affecte ensuite sérieusement le revenu et conduit à des pressions supplémentaires sur les finances publiques »* (notre traduction*), Report ofthe Mauritius Royal Commission (Rapport Swettenham),* 1909, Cd. 5185, Londres, p. 8.

6. L'ethnicité peut se définir comme « une forme d'organisation sociale, fondée sur une attribution catégorielle qui classe les personnes en fonction de leur origine supposée, et qui se trouve validée dans l'interaction sociale par la mise en œuvre de signes culturels socialement différentiateurs », P. Poutignat & J. Streiff-Fenart, *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 1995, 270 p. (p. 154). Outre l'origine commune, les marqueurs de l'ethnicité peuvent être la race, la langue et la religion.

7. Les minorités dominantes peuvent adopter deux types de stratégie de maintien de leurs frontières ethniques : « exclusionnistes » ou expansionnistes. Les stratégies ethniques exclusionnistes mettent l'accent sur la préservation des spécificités ethniques contre les influences extérieures, y compris par des procédés d'exclusion au sein même du groupe. Inversement, les ethnies dominantes engagées dans des stratégies d'expansion cherchent à projeter la domination vers de nouveaux territoires, même au détriment de la spécificité identitaire de leur groupe, cf. Eric P. Kaufmann, « Dominant ethnicity : from background to foreground », in Eric P. Kaufmann (éd.*), Rethinking ethnicity. Majority groups and dominant minorities*, Londres et New York, Routledge, 2004, pp. 1-14 (p. 1).

MONOPOLES TECHNOLOGIQUES ET STRATÉGIES DE LA DOMINATION À MAURICE

Si la canne à sucre était cultivée à Maurice depuis la période française sous Mahé de Labourdonnais, sa monoculture s'impose lorsque l'île obtient en 1825, en tant que colonie de la Couronne, un accès préférentiel au marché britannique pour l'exportation de ses sucres. La monoculture sucrière confère à l'économie mauricienne les principales caractéristiques d'un système de plantation: une agriculture hautement spécialisée dans un produit destiné à l'exportation sur le marché métropolitain; l'emploi d'une main-d'œuvre nombreuse et non qualifiée (esclave, puis engagée indienne) et enfin des capitaux provenant largement de la métropole. Mais à Maurice, la dépendance verticale (capitalistique et technologique) envers la métropole, principe inhérent au système de la plantation, sera considérablement atténuée par la capacité d'organisation de l'élite sucrière.

Les premières années du *boom* sucrier sont marquées par un accroissement particulièrement rapide du nombre de moulins sucriers, qui passe de 106 en 1820 à 171 en 1827[8]. Le système de production sucrière existant alors dans l'île, hérité de la période française, se caractérise par le fait que chaque plantation possède son propre moulin, ce qui contraint les planteurs, britanniques et français, à investir massivement dans la modernisation des équipements individuels pour soutenir la concurrence des sucres antillais. L'Irlandais Charles Telfair, secrétaire particulier du premier gouverneur britannique de l'île, installe le moulin horizontal[99] sur sa propriété de *Bel Ombre* en 1819. Le Franco-Mauricien Adrien d'Epinay, propriétaire de la plus ancienne maison de commerce de l'île et reconverti dans le sucre, est quant à lui le premier à introduire le moteur à vapeur[10] comme mode de propulsion du moulin sucrier sur sa propriété de *Belle Mare* en 1822.

Entre 1828 et 1848, une série de crises financières, liées à l'effondrement des cours du sucre, entraîne la faillite d'une grande partie du capital britannique investi dans l'île, ce qui permet aux planteurs d'origine française de reprendre le contrôle du foncier. Ainsi, Charles Telfair meurt en 1833, ruiné par des expérimentations malheureuses en recherche sucrière et sa propriété de *Bel Ombre* est rachetée par un Franco-Mauricien, Gaston d'Emmerez. La firme de James Blyth, rivale de celle d'Adrien d'Epinay, est la seule maison de commerce britannique à éviter la faillite lors de la crise de 1848 ; elle perd néanmoins sa propriété sucrière de *Bon Accueil*. A compter de 1848, le capital investi dans l'économie sucrière devient majoritairement local.

8. Roland Lamusse, « The Economie Development of the Mauritius Sugar Industry - III. The sources of capital and the system of crop finance », Revue Agricole et Sucrière de l'île Maurice, 1964, 43 (4), pp. 354-372 (p. 355).

9. Auparavant, la canne était broyée au moyen de moulins verticaux actionnés par des bœufs, ce qui occasionnait la perte d'une grande quantité de jus, qui s'écoulait entre les rouleaux du moulin. Le moulin à trois rouleaux horizontaux, introduit d'Angleterre par Charles Telfair, permet un broyage de la canne plus efficace et plus rapide, André Rouillard, « Three hundred years of sugar manufacture in Mauritius », *Revue Agricole et Sucrière de l'île Maurice* 79 (3), 2000, pp. 1-71 (pp. 2, 17).

10. Jusqu'alors, le moulin sucrier fonctionnait grâce à l'énergie animale ou hydraulique. Le moteur à vapeur installé par Adrien d'Epinay augmente la capacité du moulin et rend possible le broyage de la canne dans les zones non irriguées, Guy Rouillard, *Histoire des domaines sucriers de l'île Maurice*, Port-Louis, The General Printing & Stationery, 1964, 515p. (p. 11).

En contraignant un certain nombre de planteurs à la faillite et d'autres à céder des terrains afin de mobiliser du capital, les crises successives aboutissent au Petit Morcellement de 1839-1846 à la faveur duquel les esclaves affranchis accèdent au foncier. Mais les parcelles acquises, généralement trop petites pour être rentables pour l'industrie sucrière, sont consacrées aux cultures vivrières. Le Petit Morcellement aboutit ainsi à une dichotomie entre un système de plantation dominé par les Franco-Mauriciens, et un secteur vivrier hors plantation, devenu le monopole du groupe des Gens « de couleur » propriétaires de petites parcelles depuis la période française, et augmenté des affranchis, désormais dénommés Créoles.

Les crises sucrières de 1839 et de 1847-1848 entraînent l'éviction de la propriété sucrière des deux groupes potentiellement concurrents des planteurs d'origine française : les Britanniques et les Gens de couleur. En revanche, la crise de 1867, en provoquant une révolution technologique et foncière dans l'industrie sucrière à Maurice, va favoriser l'accès au foncier des anciens engagés indiens issus du *coolie trade*. En effet, la concurrence betteravière, cause directe de la chute des cours du sucre, conduit l'industrie sucrière mauricienne à adopter le système de moulin central dans le but de réduire les coûts de production. Cette réforme technologique et foncière met fin à l'ancien système des moulins individuels. Elle donne lieu à la concentration de la production sucrière en unités plus grandes et plus performantes, au sein de plantations plus vastes, et qui traitent aussi la canne des petits planteurs. La concentration usinière s'accompagnant de la cession des terres les plus éloignées de l'usine ou les moins rentables, a pour conséquence un second morcellement des terres, qualifié de Grand Morcellement. L'acquisition par les anciens engagés indiens des parcelles morcelées conduit à une prépondérance de ce groupe dans la petite plantation[11].

Le processus de concentration usinière et les morcellements qui s'ensuivent consolident ainsi la pyramide ethnico-raciale de la plantation. Elle est constituée à sa base par le groupe des petits planteurs et des travailleurs saisonniers indo-mauriciens - les premiers fournissant les grands établissements sucriers en canne et les seconds en main-d'œuvre lors de la coupe (la plupart des petits planteurs sont également travailleurs saisonniers) - et dans sa partie intermédiaire par les artisans créoles et de couleur travaillant dans les usines ; tandis qu'au sommet du système, les usines centrales et la grande plantation restent le monopole du groupe blanc.

Le système de moulin central fournit les conditions de la consolidation du groupe des usiniers-planteurs en une plantocratie dont le pouvoir, fondé sur la propriété industrielle centralisée, est renforcé par la naissance des sociétés par actions qui accroissent la disponibilité en capital[12]. La réforme de la propriété favorise un retour des consortiums britanniques dans le foncier local, qui reste toutefois majoritairement aux mains des planteurs franco-mauriciens[13]. Cette plantocratie consolide sa capacité productive en important des techniques nouvelles ou en utilisant des innovations

11. En 1881, 96,9 % des petits planteurs sont Indiens, Richard B. Allen, op. cit., 1983, p. 227.
12. David M. Lincoln, *The Culture of the South African Sugar Mill: The Impress of the Sugamcracy* (Ph.D. Thesis: Histoire : University of Cape Town, Cape Town), 1985, 415 p. (p. 1).
13.En 1909, sur 141 domaines sucriers de plus de 40 hectares, 13 seulement appartiennent aux consortiums britanniques, Roland Lamusse, op. cit., 1964, p. 365.

locales qui permettent aux usines de produire du vesou (sucre raffiné). En 1844, l'étape de la cuisson du sucre est améliorée par l'introduction du *vacuum pan* (littéralement: appareil à cuire sous vide), appelé « vide » à Maurice[14]. En 1851, la phase finale de la purge est à son tour améliorée grâce à l'introduction des centrifugeuses Cail[15]. En 1868, le Dr Edmond Icery, chimiste franco-mauricien, invente le procédé de blanchiment du sucre par monosulfitation, grâce auquel du sucre blanc de consommation directe est produit pour la première fois au monde[16] par l'usine sucrière de *La Gaieté* dont il est co-propriétaire. Tout en continuant de fournir en sucre brut le marché britannique, les sucriers exportent le vesou vers les marchés régionaux que constituent l'Australie, la province du Cap et surtout l'Inde, principal débouché pour les sucres mauriciens entre 1862 et 1911. La capacité à produire du vesou et à développer les réseaux nécessaires à l'obtention de débouchés sur des marchés alternatifs permet à la plantocratie de contourner la dépendance verticale envers la métropole britannique[17]. Paradoxalement, les consortiums britanniques sont à l'origine de la plupart des modernisations technologiques qui permettent ce contournement de la dépendance verticale. Ainsi, l'un des deux premiers « vides » introduits en 1845 dans l'île est installé à *Phoenix,* propriété de la firme britannique *Gower Nephews,* tandis que la première centrifugeuse Cail est installée sur la propriété de *Queen Victoria* appartenant au consortium *Chapman & Barclay.*

La plantocratie qui renforce sa position par la maîtrise des technologies et le contrôle des marchés alternatifs se caractérise par la concentration du pouvoir aux mains d'un nombre de plus en plus restreint de familles blanches, qui constituent un « noyau » ethnique dominant. En effet, avec la centralisation usinière, qui se traduit par la fermeture des usines les moins rentables[18], les membres des familles blanches

14. La production industrielle de sucre comporte cinq opérations : le broyage de la canne pour en extraire le jus ; la clarification du jus obtenu ; l'évaporation par ébullition de l'eau contenue dans le jus ; la cristallisation et enfin la purge de la mélasse adhérant aux cristaux de sucre. Avant l'introduction de la technique du « vide », la cristallisation était obtenue en faisant bouillir le jus de canne plusieurs fois dans des chaudières à ciel ouvert jusqu'à ce que des cristaux se forment. Plusieurs opérations de cuisson successives étaient alors nécessaires. La cuite sous vide s'effectue au moyen d'une chaudière *(vacuum pan)* appelée à Maurice le « vide », qui permet d'obtenir du sucre par ébullition sous vide du jus extrait de la canne broyée. Cette innovation favorise un meilleur contrôle de la cristallisation et assure ainsi une qualité de sucre acceptable pour la consommation directe, Guy Rouillard, op. cit., 1964, p. 11.

15. Ultime étape de la fabrication du sucre, la séparation du sucre et de la mélasse s'effectuait dans les anciennes usines en utilisant la force de la gravité: la mélasse s'écoulait de la masse cristallisée par le fond perforé des caissons. Ce drainage était incomplet, de sorte que le sucre devait ensuite être séché au soleil. La centrifugeuse Cail introduite en 1851 utilise la force centrifuge pour séparer les cristaux de sucre de la mélasse. Elle réduit ainsi à une seule journée cette opération de purge qui auparavant demandait plusieurs semaines, cf. J. Maurice Paturau, *Histoire économique de l'île Maurice,* Les Pailles (Maurice), Henry & Cie Ltée, 1988, 304 p. (p. 123).

16. Le Dr Edmond Icery innove en utilisant du monosulfite de chaux pour décolorer et purifier le jus de canne de façon plus efficace que par la chaleur et la chaux seulement, Guy Rouillard, op. cit., 1964, p. 12.

17. Dans le schéma classique de la plantation, la dépendance verticale résulte de l'obligation pour la colonie sucrière de ne produire que des sucres bruts, qui seront ensuite raffinés en métropole. Elle s'exprime donc par le « *muscovado bias* » (littéralement : « biais de la cassonade ») en fonction duquel les installations sucrières de la colonie se réduisent à un processus de fabrication limité à une production de sucre brut et à un raffinage sommaire. Le *muscovado bias* contribue à son tour à renforcer la dépendance verticale en favorisant un schéma d'importations dépendant lui aussi de la métropole, cf. M.D. North-Coombes, « Indentured Labour in the Sugar Industries of Natal and Mauritius 1834-1910 », *in* S. Bhana (éd.), *Essays on Indentured Indians in Natal,* Yorkshire (Angleterre), Peepal Tree Press, 1990, pp. 12-87 (p. 25).

18. Entre 1870 et 1892, le nombre d'usines sucrières dans l'île diminue de moitié, passant de 218 à 104, cf. Roland Lamusse, « The Economie Development of the Mauritius Sugar Industry - I. Development in Field and Factory », *Revue Agricole et Sucrière de l'île Maurice,* 1964, 43 (1), pp. 22-38 (p. 25).

financièrement incapables de surmonter la concentration du capital doivent alors abandonner leurs domaines. Contraints d'occuper des emplois traditionnellement réservés aux Gens de couleur ou de contracter des alliances avec les familles les plus fortunées de ce groupe, ils sont alors exclus du groupe blanc et, désormais qualifiés de « Mulâtres », subissent un sentiment de déchéance sociale. En revanche, le noyau dominant connaît un phénomène marginal d'assimilation d'éléments extérieurs au groupe ethnique : la plantocratie agrège des planteurs britanniques, mais aussi des élites négociantes indo-mauriciennes comme Rajcoomar Gujadhur, propriétaire de Schoenfeld Unité, Mont-Loisir et Union Flacq ou encore Assenjee Atchia, propriétaire de Chebel et de Rivière Noire. Malgré la porosité de la frontière ethnique et le processus de hiérarchisation sociale interne au groupe blanc, le critère racial s'impose néanmoins comme marqueur essentiel dans les perceptions de la domination. Dans un système où l'organisation ethnique, résultat de la dissociation entre plantation et usinage, devient le vecteur de la monopolisation des ressources économiques, le marqueur racial de la domination permet de conserver, vis-à-vis de l'extérieur, l'image d'un pouvoir sucrier monolithique.

Si la plantocratie maîtrise à son avantage la transition technologique qui lui permet de monopoliser la production industrielle du sucre, elle rencontre en revanche des difficultés en amont, dans la culture de la canne à sucre. Or, dans un contexte de fluctuation des cours mondiaux du sucre, la résistance et le taux de rendement en sucre des cannes sont des facteurs déterminants de la rentabilité des plantations et des usines et à cet égard la sélection des variétés plantées joue un rôle de premier plan. En effet, les crises sucrières coïncident avec la faillite de la variété de canne la plus utilisée à Maurice depuis la période française, la Otaheite (ou Bourbon}. La maladie de la Otaheite révèle un aspect essentiel de la culture sucrière, à savoir la dégradation variétale affectant les cannes cultivées sur une longue période. A une époque où les Européens ne connaissent pas encore le mode de reproduction de la canne à sucre, et procèdent donc uniquement à sa multiplication par voie végétative (bouturage), l'introduction de nouvelles variétés importées de l'étranger est le seul moyen de faire face au problème de la dégénérescence génétique qui donne prise aux maladies et aux parasites. La nécessité de mieux maîtriser les biotechnologies sucrières pousse alors la plantocratie à s'organiser politiquement en créant en 1853 la Chambre d'Agriculture[19.] Entre 1862 et 1936, grâce au lobbying de cet organisme, elle parvient à s'assurer du soutien logistique et financier de l'Etat colonial pour effectuer une série de transferts technologiques en matière de nouvelles variétés.

En 1862, la Chambre d'Agriculture obtient du gouvernement colonial que les Jardins botaniques de Pamplemousses, propriété de l'Etat, deviennent un centre d'importation, de sélection et de distribution de nouvelles variétés de canne à sucre.

19. A sa création en 1853, la Chambre d'Agriculture compte 30 membres, cf. Auguste Toussaint, *Historique de la Chambre d'Agriculture,* île Maurice, suivi d'une analyse des rapports annuels 1854-1951 et 1971 (pp. 3-5). Ce chiffre donne une indication de l'importance de l'élite sucrière à cette époque. On retrouve parmi ses membres des planteurs assimilés à la plantocratie malgré leur origine ethnique différente, comme le Britannique James Currie (1815-1896), propriétaire de plusieurs propriétés sucrières, *Bénarès, Gros Bois, La Gaîté* et *La Nicolière*, et William Newton (1842-1915), issu du groupe de couleur et propriétaire de *Frédérica,* qui ont tous deux accédé à la présidence de la Chambre d'Agriculture, ou encore l'Indo-Mauricien Rajcoomar Gujadhur (1871-1941), propriétaire de *Schoenfeld Unité, Mont-Loisiret Union Flacq*.

Le plus grand succès des Jardins est l'introduction et l'acclimatation en 1870 de la canne australienne *Tanna,* qui devient la principale variété utilisée en remplacement de la *Otaheite*[20].

En 1892, la Chambre d'Agriculture crée à Réduit une institution de recherche privée, la Station Agronomique, dont la mission est de produire localement de nouvelles variétés en utilisant les méthodes de reproduction de la canne par voie sexuée (semis) découvertes par les Hollandais à Java en 1888. Tout en s'assurant du soutien financier du gouvernement colonial, la Chambre d'Agriculture se réserve le contrôle direct de la politique de recherche de la Station Agronomique, qui en 1900 finit par supplanter le travail des Jardins botaniques.

Le mécontentement des grands planteurs envers les résultats de la Station Agronomique (en particulier son échec à trouver des variétés alternatives à la *Tanna)* conduit la Chambre d'Agriculture à approuver le retour de la recherche sucrière dans le giron étatique. La création du Département d'Agriculture en 1913 (qui absorbe la Station Agronomique et les Jardins botaniques de Pamplemousses) et de sa branche spécialisée en recherche sucrière, la *Sugarcane Research Station* (SRS) en 1929, allège la contribution financière de la plantocratie à la recherche sucrière. La Chambre d'Agriculture conserve néanmoins un pouvoir d'influence et de contrôle sur la production et la distribution des nouvelles variétés de canne. L'application des techniques d'hybridation de la canne découvertes par les Hollandais à Java en 1917 permet à la SRS de créer en 1936 la première variété hybride produite localement, la Ml34/32. Avec un fort rendement et une très grande résistance aux maladies et aux parasites, la M134/32, considérée comme une « canne miracle », fournit une meilleure alternative à la *Tanna* que les variétés hybrides importées[21].

Ainsi, sous le régime colonial britannique, la plantocratie parvient à s'assurer du soutien financier de l'Etat colonial à la recherche sucrière tout en conservant une capacité à moduler l'implication de ce dernier. La relation à l'Etat colonial constitue une ressource de pouvoir pour l'élite sucrière, non seulement en favorisant les progrès de l'industrie sucrière, mais aussi en contribuant à l'émergence d'un système oligarchique. Jusqu'en 1885, la Chambre d'Agriculture supplée au manque d'institutions électives dans la Colonie en permettant aux planteurs d'exercer un pouvoir politique qu'ils n'avaient pas par leur seule représentation en qualité de membres non-officiels (désignés par le gouverneur) du Conseil Législatif. La Constitution de 1885, en introduisant le principe électif pour la désignation des députés, accroît la capacité de lobbying de l'élite sucrière car elle fournit les conditions de son organisation en une oligarchie qui confisque le système partisan et la gestion des finances publiques à son profit. Le poids politique de l'oligarchie sucrière, à laquelle la représentation élective confère un surcroît de légitimité, et son influence monopolistique dans la recherche sucrière se renforcent mutuellement. Ainsi, Sir Henry Leclézio, chef de file des « Oligarques », le premier parti politique

20. William K. Storey, *Biotechnology and Power: Partners, the Colonial State, and the Quest for Better Sugar Cane in Mauritius, 1853-1953* (Ph.D. Thesis : Histoire : Baltimore, Maryland), 1993, 305 p. (pp. 150-2).

21. William K. Storey, *Science and power in colonial Mauritius,* Rochester, University of Rochester Press, 1997, 238 p. (pp. 135-41).

formé dans la colonie, et à ce titre élu député au Conseil du Gouvernement lors des premières élections législatives organisées en 1886, est également le premier à introduire le contrôle chimique dans le processus de fabrication du sucre sur sa propriété d'*Aima* en 1887.

Le pacte informel établi entre le gouvernement colonial et l'oligarchie sucrière, par le biais de la Chambre d'Agriculture, autorise tacitement cette dernière à restreindre la diffusion des biotechnologies sucrières aux seuls grands établissements sucriers et à en exclure les petits planteurs indo-mauriciens. Ainsi, lorsqu'en 1936, la SRS découvre la M134/32, l'inefficacité de ses services d'extension ne permet pas aux petits planteurs de bénéficier de la diffusion de cette nouvelle variété, dans un contexte pourtant critique de baisse continue des cours du sucre (avec le plancher atteint autour de £10 la tonne cette même année, contre £90 en 1920), où l'amélioration des variétés reste le seul moyen d'accroître les marges de profit. De même, le Collège d'Agriculture, créé en 1922 pour former des compétences locales en matière de technologies sucrières, restera fermé aux Indo-Mauriciens jusqu'en 1942[22].

La mainmise de l'oligarchie sur les biotechnologies sucrières et plus largement sa gestion économique et financière de la colonie sont violemment remises en question par les émeutes de 1937. La cause directe de ces émeutes est l'instauration par les usiniers d'une taxe de 15 % sur les cannes de la variété *Uba* pour compenser le manque à gagner résultant de sa forte teneur en fibres, alors que cette canne est la plus cultivée par les petits planteurs indo-mauriciens[23].

Les émeutes de 1937, qui s'expriment par le sabotage d'usines sucrières, et dont la répression se solde par quatre morts et dix blessés, incitent le gouvernement colonial à démocratiser l'accès aux biotechnologies sucrières. La SRS distribue aux petits planteurs la variété M134/32, ce qui permet de réduire le fossé technologique entre la grande et la petite plantation[24]. L'incorporation des représentants des petits planteurs (ils sont alors environ 20000 et produisent 1/4 de la récolte sucrière) dans les structures de l'Etat marque le début de la politique de décolonisation britannique.

Le processus de décolonisation sape progressivement le monopole de l'oligarchie sucrière sur les biotechnologies sucrières en même temps que son pouvoir politique. En soumettant la politique en matière de recherche sucrière à l'approbation du Conseil Législatif, la décolonisation remet en question la pratique établie de négociations directes entre le gouvernement colonial et la Chambre d'Agriculture. Celle-ci, n'ayant pu obtenir le transfert de la SRS à l'industrie sucrière, cherche alors à obtenir la création d'une institution privée qui lui permette d'isoler la recherche sucrière du processus de démocratisation et de préserver l'influence de ses propres experts[25].

22. William K. Storey, ibid., 1997, p. 117.
23. Roland Lamusse, « The Economie Development of the Mauritius Sugar Industry -1. Development in Field and Factory », op. cit., 1964, p. 32.
24. William K. Storey, op. cit., 1997, p. 149.
25. William K. Storey, op. cit., 1997, pp. 232-3.

La création en 1952 du *Mauritius Sugar Industry Research Institute* (MSIRI) assure néanmoins l'application à la recherche sucrière des principes de la consociation mauricienne qui se met en place pendant la décolonisation[26] : une politique de partage des pouvoirs assortie d'une relative autonomie des élites ethniques dans la gestion de leurs affaires et garantie par le principe de *check and balance* (contrôle mutuel). L'Etat et les petits planteurs obtiennent une représentation dans le conseil d'administration du MSIRI, si bien que leurs votes conjoints peuvent désormais contrebalancer le poids de l'élite sucrière. Le MSIRI reste néanmoins une institution privée, dont les programmes de recherche sont contrôlés par la Chambre d'Agriculture par le biais des financements, de liens familiaux et de relations d'amitiés entretenues avec le personnel scientifique. En autorisant le maintien de l'influence technologique de l'élite sucrière, le mode de gestion du MSIRI permet à cette dernière de conserver une certaine autonomie dans son secteur de pouvoir traditionnel. Ce fonctionnement consociatif s'avère efficace puisque le MSIRI devient l'un des centres de recherche sucrière les plus performants au monde ; en revanche, même si les petits planteurs sont désormais représentés dans l'institution, la recherche sucrière du MSIRI reste peu adaptée aux besoins de la petite plantation[27].

Ainsi pendant toute la période coloniale britannique, l'élite sucrière se consolide par un processus continu d'accumulation du capital sucrier. Puis elle négocie les changements d'équilibre politique de la décolonisation au sein d'un système de contrôle mutuel qui lui permet de conserver une relative autonomie dans son secteur traditionnel de pouvoir. En revanche, les membres du groupe victimes des stratégies de concentration du noyau ethnique dominant trouvent en Afrique du Sud, et plus particulièrement dans la province du Natal, les conditions privilégiées d'un retour au sucre et à leur condition de dominants.

LE TRANSFERT DES TECHNOLOGIES SUCRIÈRES AU NATAL ET LES STRATÉGIES D'EXPANSION DE LA DOMINATION

Le premier mouvement d'émigration de Maurice vers le Natal a lieu en 1847, année où la crise sucrière permet aux Franco-Mauriciens de reprendre le contrôle du capital sucrier sur les Britanniques. Ce mouvement pionnier, suivi d'un second en 1850, est composé de migrants d'origine britannique[28], ce qui indique que le Natal, qui vient alors d'être ouvert à la colonisation par la Couronne, fournit une terre d'expansion privilégiée pour ceux qui se retrouvent exclus des recompositions du foncier sucrier à Maurice.

26. La consociation peut se définir comme un système de coopération pour la gestion des conflits, qui s'établit entre les élites des différents groupes ethniques de la société plurale en situation d'interdépendance contrainte. A Maurice, le système consociatif se met en place sous l'égide du colonisateur britannique dans le cadre du processus de décolonisation (1945-1967). Il met en situation de négociation l'ancienne minorité dominante franco-mauricienne et ses alliés politiques d'une part, et la nouvelle majorité dominante hindoue d'autre part. La consociation mauricienne se traduit par un système de partage des pouvoirs, l'économique restant dorrfiné par la première, le politique par la seconde, cf. Catherine Boudet, « L'émergence de la démocratie consociative à Maurice (1948-1968) », *Annuaire des Pays de l'Océan Indien XVII2001-2002,* Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, CERSOI ; Paris, Editions du CNRS, 2003, pp. 325-36.

27. William K. Storey, op. cit., 1997, pp. 174, 177-8.

28. Un total de 25 personnes aurait émigré de Maurice vers le Natal en 1850, le nombre exact de la première immigration restant inconnu, cf. Alan F. Hattersley, *The British Seulement of Natal. A Study of Impérial Immigration,* Cambridge, Cambridge University Press, 1950, 350p. (p. 119).

Les pionniers anglo-mauriciens introduisent les premiers plants de canne cultivés au Natal par des Européens[29] et les premiers savoir-faire en matière de production sucrière, acquis dans l'île. Le premier à produire du sucre au Natal est Edmund Morewood en 1852 sur sa propriété de *Compensation*, près de Durban. Ce Britannique, qui avait visité le Natal une première fois en 1833, s'y installe cinq ans plus tard après un séjour à Maurice. Il s'appuie sur les compétences de deux autres Britanniques arrivés de Maurice en 1847 : un ancien employé de l'administration britannique à Maurice, E. F. Rathbone, le premier à introduire et à cultiver de la canne à sucre au Natal sur sa propriété d'*Umvoti* ; et Alexandre Drummond, un ancien capitaine de la marine marchande britannique qui a acquis son savoir-faire en matière de cuisson du sucre de canne à Maurice[30]. Si l'importance numérique de cette première immigration mauricienne est infime, en revanche son influence est déterminante, puisqu'on 1857, la culture de la canne supplante définitivement celle du coton, pourtant encouragée par les sociétés de colonisation britanniques[31].

Les variétés de canne à sucre expérimentées au Natal entre 1847 et 1853 proviennent toutes de Maurice. Les premiers essais sont effectués avec la *Bourbon* (ou *Otaheite)* qui est alors la plus cultivée dans l'île. Puis d'autres variétés sont introduites par des planteurs qui en font l'acquisition auprès des Jardins botaniques de Pamplemousses et les revendent aux planteurs nataliens[32]. En l'absence d'institutions de recherche sucrière dans la colonie sud-africaine, le monopole de Maurice sur la fourniture des plants de canne dure jusqu'en 1883, date à laquelle est importée de l'Inde la *Uba* qui deviendra l'unique variété plantée au Natal[33].

L'industrialisation sucrière s'effectue également à partir des technologies introduites de Maurice. Les planteurs du Natal se rendent dans l'île afin d'y étudier les méthodes employées et d'acheter des équipements de seconde main pour les sucreries. Le premier moulin à vapeur et la première centrifugeuse sont importés en 1855[34], et les premiers « vides » *(vacuum pans)* vraisemblablement en 1873.

La crise sucrière mondiale de 1867 liée à la concurrence betteravière entraîne une vague de faillites au Natal entre 1867 et 1874, mais sans donner lieu immédiatement au phénomène de concentration usinière comme à Maurice. Les planteurs anglo-mauriciens qui, comme Edmund Morewood, étaient entrés dans l'industrie sucrière avec des fonds disponibles limités, sont éliminés[35]. Cette vague de faillites fournit des possibilités d'investissements aux planteurs franco-mauriciens qui

29. Il aurait existé avant cette importation une canne à sucre endogène, cultivée par les Zoulous, mais qui n'a jamais été utilisée pour la production industrielle de sucre, cf. Robert F. Osborn, *Valiant Harvest. Thefoundings ofthe South African sugar industry 1848-1926,* Durban, South Africa Sugar Association, Brown Davis & Platt, 1964, 343 p. (p. 116).

30. Spencer S. O'Byrne, *British Settlers in Natal 1824-1857. A biographical register,* Pietermaritzburg, University of Natal Press, (6 volumes), vol. 5, 1989 (p. 160).

31. Peter Richardson, « The Natal Sugar Industry, 1849-1905: An Interprétative Essay », *in* B. Guest & J. M. Sellers (éds.), *Enterprise and Exploitation in a Victorian Colony. Aspects of the Economie and Social History of Colonial Natal,* Pietermaritzburg, University of Natal Press, 1985, pp. 180-197 (p. 183).

32. Alan F. Osborn, op. cit., 1964, pp. 83, 118-9.

33. H.H. Dodds, *The Production of Sugar. The Story of a Primary Industry,* Durban, South African Sugar Association, 1940, 28 p., pp. 22-3. La canne *Uba* introduite au Natal serait toutefois une variété différente de celle utilisée à Maurice par les petits planteurs indiens dans les années 1930, cf. William K. Storey, op. cit., 1997, p. 142.

34. André Rouillard, op. cit., 2000, pp. 1 et 3.

35. En 1853, Edmund Morewood se voit contraint de revendre sa propriété de *Compensation* et quitte le Natal pour le Brésil, cf. Alan F. Hattersley, op. cit., 1950, p. 116.

possédaient dans l'île des sucreries, qu'ils ont revendues ou perdues en raison de la concentration usinière. Mélidor Chéron est présenté par Alan Osborn, historien de l'industrie sucrière au Natal, comme étant le premier Franco-Mauricien à établir au Natal son propre moulin sucrier. Après avoir été propriétaire de plusieurs domaines à Maurice, *Petit Sable* et *Australia* jusqu'en 1864, puis *Mon Repos* et *Bon Accord* jusqu'en 1868, Mélidor Chéron fait l'acquisition en 1873 du domaine de *Virginia* près de Durban[36]. L'historien sucrier franco-mauricien installé à Durban, André Rouillard, identifie un autre Franco-Mauricien qui aurait investi dans le sucre au Natal avant Mélidor Chéron : il s'agit de R. de Montille, qui crée en 1871 la propriété sucrière de *Fountains,* où il installe un moulin sucrier en 1873[37].

Entre 1876 et 1878, les Franco-Mauriciens remplacent les planteurs anglo-mauriciens de la première heure. Leurs investissements s'accompagnent du démontage d'usines mauriciennes, rendues obsolètes dans l'île par la concentration usinière, et de leur réinstallation au Natal. En 1876, la propriété sucrière de *Mount Edgecombe,* fondée en 1859 par un Britannique, le capitaine Smerdon, est rachetée par le Franco-Mauricien Jules Langlois, qui lui-même avait dû céder en 1858 sa propriété sucrière de *Triolet*, dans le Nord de l'île. En 1878 Jules Langlois fait transférer à *Mount Edgecombe* les équipements d'une usine du district de Flacq, dans l'est de l'île, probablement l'usine de *La Gaieté*[38] qui avait appartenu à Edmond Icery.

La conséquence directe de l'importation des technologies sucrières mauriciennes est l'adoption au Natal d'un système de plantation fondé sur l'ancien modèle mauricien, dans lequel chaque planteur possède son propre moulin. Ce système va même favoriser l'introduction d'une main-d'œuvre engagée venant de l'Inde pour travailler dans les champs de cannes, au détriment de la main-d'œuvre africaine, pourtant moins onéreuse. La mise en place d'une législation favorisant l'engagisme (1860-1911) résulte d'ailleurs du lobbying des planteurs proches des milieux sucriers mauriciens[39]. De même que la culture de la canne à sucre s'était imposée au détriment d'autres cultures tropicales, le système mauricien décentralisé s'établit au Natal en disqualifiant les producteurs africains de la production sucrière industrielle[40].

Toutefois, le processus de concentration usinière qui affecte le Natal avec un temps de décalage par rapport à Maurice, ne s'accompagne pas de la différenciation ethnique qui s'est établie à Maurice entre usiniers-planteurs et petits planteurs[41]. Au contraire, avec l'adoption au Natal du système de moulin central dans les années 1880 et 1890 et l'ouverture du Zoulouland à la colonisation en 1904 sur la

---

36. Alan F. Osborn, op. cit., 1964, p. 83.
37. André Rouillard, op. cit., 2000, p. 11.
38. Alan F. Osborn, op. cit., 1964, p. 86 et André Rouillard, op. cit., 2000, p. 11.
39. Catherine Boudet, *Les Franco-Mauriciens entre Maurice et l'Afrique du Sud: identité, stratégies migratoires et processus de recommunaurisation* (Thèse de Doctorat, Science Politique, Institut d'Etudes Politiques, CEAN, Bordeaux), 2004,642p. (pp. 201-2).
40. Les producteurs africains des réserves de la ceinture côtière conservent un système de production paysanne, fondé sur l'intégration des formes traditionnelles de propriété de la terre dans une économie d'échange ou de métayage, cf. Peter Richardson, op. cit., 1985, pp. 188-9.
41. En 1967, les planteurs blancs fournissent encore 69 % de la canne broyée par les usines et les planteurs africains et indiens seulement 8 %, cf. Laura J. Bedford, *The development ofan agro-industrial complex in South Africa : the Natal sugar industry since 1850 : a case study* (M. A. Thesis, Histoire économique : University of Natal, Durban), 1993, 227 p. (p. 115).

base d'un système de concessions[42], la petite plantation reste aux mains des Européens, malgré la disparition des moulins individuels. Elle fournit ainsi le cadre privilégié d'un retour à la terre pour les Franco-Mauriciens tout au long de la première moitié du xx[e] siècle, en leur donnant la possibilité de redevenir propriétaires de leurs propres domaines au lieu de n'être qu'actionnaires dans les consortiums sucriers.

En revanche, avec la concentration, les Franco-Mauriciens ne pénètrent pas le milieu usinier, composé de huit familles issues de la bourgeoisie britannique et qui se constituent en une « sugarocratie »[43]. Lorsque les grands consortiums absorbent les petites propriétés, la plupart des Franco-Mauriciens de la seconde phase font faillite. Ainsi, en 1891 Mélidor Chéron doit revendre sa propriété de *Virginia*[44]. *Mount Edgecombe* de Jules Langlois est absorbée en 1878 par l'un des trois plus importants consortiums de la sugarocratie, les *Natal Estates*, qui en font la première usine centrale à fonctionner au Natal.

Seuls deux Anglo-Mauriciens, nés à Maurice et alliés à des familles franco-mauriciennes, parviennent à intégrer le milieu très fermé des sugarocrates. Le premier est James Renault Saunders, né à Maurice en 1818 et arrivé au Natal en 1854 où il devient propriétaire de *Tongaat*. Son père avait été membre de la force d'invasion qui avait pris l'île aux Français en 1810 et co-fondateur de la firme *Wiehe and Saunders* avant de rentrer définitivement en Grande-Bretagne en 1823 pour siéger au Conseil des Communes. La constitution d'un actionnariat en Grande-Bretagne qui renforce le caractère monopolistique des consortiums sucriers possédés par les sugarocrates nataliens, constitue l'élément discriminant dans l'éviction des Franco-Mauriciens du système d'usines centrales. C'est grâce à ses réseaux familiaux avec l'Angleterre, qui lui permettent d'obtenir le capital nécessaire pour constituer *Tongaat* en une société par actions à Liverpool en 1899, que la famille Saunders accède au milieu usinier natalien[45].

En 1919, un autre Anglo-Mauricien, Stafford Mayer, courtier à Port-Louis et allié par son mariage à la famille de Chazal, pénètre la sugarocratie natalienne. Le groupe *Staff ord Mayer* rachète l'usine *d'Umvoti* sur la côte Nord, qui avait été fondée en 1847 par E. F. Rathbone. L'usine, rebaptisée *Melville,* est rénovée et modernisée grâce au transfert des équipements de l'usine mauricienne de *La Laura* fermée en 1921[46]. L'entrée dans le milieu usinier sud-africain du groupe *Stafford Mayer,* dont le comité d'administration est composé de membres influents de l'oligarchie sucrière - dont Jules Leclézio, fils de Sir Henry Leclézio et propriétaire de l'usine centralisée de *Mont Désert-Alma* à Maurice - diffère des vagues d'implantation précédentes: loin d'être une conséquence des effets centrifuges de la centralisation à Maurice, elle peut se lire comme une dimension expansionniste de la domination sucrière.

---

42. A la différence du Natal où les usines centrales possèdent leurs propres plantations, l'expansion de l'industrie sucrière au Zoulouland se caractérise par un système où les moulins centraux sont entièrement approvisionnés par des cannes provenant d'unités de plantation, c'est-à-dire par une entière dissociation entre la plantation et le moulin, cf. Laura J. Bedford, ibid., 1993, pp. 77-8.
43. La « sugarocratie » natalienne se distingue de la plantocratie mauricienne par un certain nombre de critères trouvant leurs fondements dans les conditions différentielles de l'industrialisation sucrière dans les deux régions, en particulier l'absence d'esclavage au Natal. Voir à ce sujet la thèse de David Lincoln, op. cit., 1985, pp. 1-2 et 90-2.
44. Alan F. Osborn, op. cit., 1964, p. 241.
45. David Lincoln, op. cit., 1985, pp. 25-6 et 42.
46. André Rouillard, op. cit., 2000, p. 1.

La consolidation du système d'usines centrales au Natal s'accompagne de progrès technologiques requérant une technicité qui est fournie essentiellement par les Mauriciens. Les technologies sucrières utilisées au Natal étant basées sur des pratiques en vigueur à Maurice dix à quinze ans auparavant, ce retard constitue le principal facteur d'édification du monopole de compétences des personnels mauriciens, touchés par la réduction continue du nombre d'usines en activité dans l'île à la même époque (276 usines en 1868 contre seulement 66 en 1908). L'ouverture du premier moulin central à *Mount Edgecombe* en 1878 marque le début d'un afflux régulier de main-d'œuvre mauricienne, *Tongaat* et *Melville* constituant les deux autres principaux pôles d'attraction de cette immigration. L'arrivée de ces personnels constitue la troisième phase d'implantation mauricienne au Natal.

L'immigration de la main-d'œuvre spécialisée mauricienne au Natal est ethniquement composite. Elle reflète la hiérarchie ethnico-raciale de la plantation sucrière mauricienne, en particulier le clivage entre les artisans créoles travaillant aux différentes étapes de la fabrication du sucre dans l'usine et les personnels techniques et d'encadrement blancs[47]. Mais si les uns et les autres arrivent au Natal avec des monopoles de compétences en raison de l'avancée technologique de Maurice, la reproduction au Natal de la stratification raciale du travail mauricienne contribue à maintenir une inégalité des statuts et des chances au profit des seconds.

Les artisans créoles occupent des positions stratégiques au sein de l'usine sucrière, en particulier les bouilleurs, détenteurs du monopole de la technique artisanale du *vacuum pan boiling* (cuisson du sucre sous vide). La qualité du sucre produit par l'usine dépend de leur savoir-faire, d'autant que la maîtrise de la cuisson s'acquiert de façon empirique après de nombreuses années d'expérience et se transmet généralement de père en fils. L'importance des bouilleurs dans le processus de fabrication du sucre est au cœur de la correspondance des sugarocrates en 1915 : *« Il est très difficile actuellement de trouver de bons bouilleurs et de bons cuiseurs au Natal. En fait, nous sommes entièrement dépendants de Maurice à cet égard »*[48]. Mais le contrôle chimique et la modernisation qui mécanise la cuisson du sucre rendent caduque le savoir-faire artisanal des bouilleurs, qui perdent alors leur monopole technologique. En effet, il est impossible aux artisans créoles d'accéder aux postes techniques d'ingénieur ou de chimiste, sauf dans de rares cas lorsque leur complexion leur permet de franchir la barrière de couleur[49]. Le terme même de « Créole », qui devient synonyme de *Coloured* (métis) en

47. Le passage au système de moulin centralisé est une mutation d'ordre davantage technologique que structurel. Tout en agrégeant de nouvelles catégories de personnels issues de la modernisation technologique (les bouilleurs, les ingénieurs et les chimistes), la division du travail au sein des usines centrales reste basée sur la même stratification raciale que dans l'ancien système de la plantation. Une première ligne de démarcation sépare le travail dans les champs, effectué par les travailleurs non qualifiés majoritairement Indiens ou Africains, et les activités liées au processus de fabrication du sucre dans l'usine, où les personnels sont Mauriciens. Au sein de l'usine, la pyramide sociale repose sur une large base de travailleurs créoles sans qualifications et comprend aussi des strates intermédiaires d'artisans qualifiés avec différents degrés de métissage. Le sommet de la pyramide est occupé par l'ingénieur, qui est aussi directeur de l'usine et qui est invariablement un Blanc, de même que le chimiste, cf. David Lincoln, « Mauritian settlers in South Africa: the case of sugarmill artisans », *The South African Geographical Journal*, 66 (2), 1984, pp. 133-151 (p. 134).

48. « There is a very great difficulty at the present moment in getting good Pan Boilers and Sugar Makers in Natal, in fact we are entirely dependent on the Mauritians in this regard », G. S. Armstrong à C. G. Smith, courrier du 19 février 1915, cité dans David Lincoln, op. cit., 1985, p. 223.

49. Pierre Van den Berghe, *Caneville. The social structure of a South African town,* Middletown, Connecticut, Wesleyan University Press, 1964, 276 p. (pp. 149 et 155).

contexte sud-africain, désigne ceux à qui l'on dénie le qualificatif d'« Européen » ou de « Français », réservé aux seuls Blancs franco-mauriciens[50]. Il véhicule donc l'idée d'une supériorité raciale associée au découpage de l'activité sucrière.

Avec l'adoption du contrôle chimique dans le processus de fabrication, en vigueur à Maurice depuis 1887 mais qui ne se généralise au Natal qu'après 1926, c'est désormais le chimiste mauricien qui devient le nouveau personnage clé de la production sucrière en tant que garant de la qualité du sucre produit. L'importance des chimistes franco-mauriciens est telle que la plupart d'entre eux, formés au Collège d'Agriculture à Maurice, connaissent une ascension professionnelle au Natal, obtenant des postes de direction. Le parcours du chimiste Alfred Dumat est exemplaire à cet égard. Arrivé au Natal en 1878 pour superviser l'installation du moulin central de *Mount Edgecombe,* Alfred Dumat est le concepteur du premier « vide » *(vacuum pan)* fabriqué en Afrique du Sud. Devenu chef chimiste à *Mount Edgecombe,* il développe en 1882 une méthode novatrice permettant d'extraire les restes de saccharose de la fibre de canne. Il est également le premier à introduire au Natal le procédé de raffinage du sucre par monosulfitation inventé par le Dr Edmond Icery en 1868. Alfred Dumat deviendra directeur général de l'un des plus grands consortiums de la sugarocratie, la *Natal Central Sugar Company* (qui en 1895 sera absorbé par les *Natal Estâtes).* Ainsi, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la grande majorité des usines sucrières du Natal sont dirigées par des Franco-Mauriciens.

La quatrième phase d'implantation des Franco-Mauriciens dans l'industrie sucrière sud-africaine s'ouvre avec la création des organismes de recherche sucrière: la Station Expérimentale (SASEX) de *Mount Edgecombe,* créée en 1924 sur recommandation du directeur du Département d'Agriculture de Maurice de l'époque, Harold Tempany[51], pour l'introduction et l'acclimatation de nouvelles variétés de canne à sucre ; la *South African Sugar Technologists's Association* (SASTA), créée en 1926 pour favoriser la diffusion de l'information technologique en matière sucrière; et surtout le *Sugar Milling Research Institute* (SMIRI), créé en 1949, homologue sud-africain du MSIRI mauricien.

Dans les années 1960, les Franco-Mauriciens deviennent prépondérants parmi le personnel du *Sugar Milling Research Institute* (SMIRI). Ils prennent la relève des premiers personnels hollandais. En effet, les Hollandais quittant l'Indonésie devenue indépendante (1945) ont constitué la première source de compétences pour l'institut lors de son démarrage. Les départs à la retraite des Hollandais fondateurs coïncident avec l'arrivée au Natal des Franco-Mauriciens diplômés quittant Maurice eux aussi à cause de la décolonisation. La plupart de ces Franco-Mauriciens recrutés par le SMIRI dans les années 1960 sont diplômés du Collège d'Agriculture de Maurice. En 1964, lorsque le SMIRI commence à former aux biotechnologies sucrières des candidats sud-africains, ce sont eux qui dispensent ces formations, fournissant ainsi les conditions de leur propre relève.

---

50. Les autres connaissent une relative immobilité professionnelle au sein de la division du travail, même à travers les générations. La politique de ségrégation raciale mise en place par le gouvernement sud-africain en 1947 contribue également au renforcement de la distance sociale avec les Franco-Mauriciens, cf. David Lincoln, « Mauritian settlers in South Africa: the case of sugarmill artisans », ibid., 1984, p. 134.

51. Harold A. Tempany, *Memorandum relative to the conditions governing the sugar industry of Natal and Zululand,* (non publié), S AS A, Durban, 1917.

Ces personnels employés par le SMIRI forment la quatrième et dernière vague de l'implantation franco-mauricienne au Natal. Si jusqu'alors, l'industrie sucrière était le principal moteur de l'émigration vers le Natal, ce n'est désormais plus le cas. A la veille de l'indépendance de l'île en 1968, les élites sucrières ont déjà achevé leur mouvement migratoire.

CONCLUSION

La colonisation de l'île Maurice par la Couronne britannique a fourni, grâce à l'ouverture du marché britannique aux sucres mauriciens, les conditions de la conversion du groupe blanc d'origine française en une plantocratie dont le pouvoir repose sur le monopole du foncier sucrier et des technologies sucrières. Cette plantocratie se constitue en une oligarchie sucrière par son investissement du pouvoir politique qui lui permet d'obtenir le soutien du gouvernement colonial britannique à la défense de ses intérêts, notamment en matière de développement de la recherche sucrière.

Tout en occupant le sommet du système de la plantation, l'oligarchie sucrière ne contient pas la totalité du groupe blanc. La concentration du pouvoir qui accompagne les processus technologique et foncier de centralisation de la production sucrière donne lieu à un rétrécissement continu du noyau dominant composé des usiniers et des grands planteurs. Dans le même temps, la plantocratie agrège de façon marginale des éléments extérieurs au groupe ethnique : des Britanniques, dont le rôle en tant que vecteurs du transfert de technologies a été déterminant dans la modernisation de l'industrie sucrière ; mais aussi les élites négociantes indo-mauriciennes disposant de réseaux commerciaux avec l'Inde, le principal marché alternatif à la dépendance verticale envers la métropole britannique. Dans un système de la plantation organisé en groupes ethniques, la couleur blanche, marqueur de domination hérité de la classification esclavagiste, reste néanmoins le symbole du pouvoir sucrier. Elle permet d'occulter à la fois le processus de hiérarchisation sociale au sein du groupe ethnique et celui d'assimilation d'élites ethniquement distinctes, pour conserver à la domination un caractère monolithique qui assure le maintien de la hiérarchie assignatrice du système.

Dans ce système de la plantation clivé en termes ethniques, les familles blanches victimes des stratégies exclusionnistes de la domination oligarchique ne trouvent désormais plus leur place. L'émigration vers le Natal reste alors le seul moyen de renouveler les termes de leur ancienne position de dominant, en leur fournissant la possibilité d'un retour vers le foncier sucrier ou d'une mobilité professionnelle. En effet, l'industrialisation sucrière au Natal se caractérise à la fois par le maintien d'une petite plantation blanche (disparue à Maurice) et par l'adoption dans les usines centrales de la stratification ethnico-raciale du travail en vigueur dans l'île.

Les quatre phases de l'émigration sucrière franco-mauricienne en Afrique du Sud - pionniers anglo-mauriciens, planteurs franco-mauriciens, personnels techniques et dirigeants des usines et enfin technologistes employés par les institutions de recherche sud-africaines - peuvent ainsi apparaître comme la conséquence ou l'effet pervers des forces centrifuges de la domination ethnique à Maurice. En revan-

che, le transfert des capitaux de l'oligarchie sucrière franco-mauricienne vers le milieu usinier natalien et les alliances de groupes tels que *Saunders* et *Stafford Mayer* avec la sugarocratie locale constituent le volet expansionniste de la domination ethnique.

La combinaison des stratégies exclusionnistes et expansionnistes de l'oligarchie sucrière fournit les conditions technologiques et sociologiques du modelage du système de la plantation au Natal selon une configuration propice à la reproduction du modèle de la domination ethnique franco-mauricienne. Les victimes de la concentration usinière à Maurice investissent la petite plantation au Natal, tandis que l'oligarchie pénètre le milieu usinier des sugarocrates, favorisant alors la mobilité professionnelle des personnels techniques franco-mauriciens au sein des usines alors qu'elle est désormais freinée dans l'île. La capacité des immigrants des différentes vagues migratoires à renouveler des monopoles technologiques assure la transposition au Natal de la hiérarchie ethnico-raciale de la plantation mauricienne. Lorsqu'à partir de 1930, la production sucrière du Natal dépasse celle de Maurice, dont l'industrie sucrière amorce un déclin relatif, cette combinaison permet aux Franco-Mauriciens de prolonger le cycle sucrier qui est à la base de leur organisation sociale et de leur caractère de dominants.

CATHERINE BOUDET EST DOCTEUR EN SCIENCE POLITIQUE
Catherine.Boudet@univ-reunion.fr